



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1 mars 2016  
19 heures 00

-----

EB/MG

N° 001961

Aménagement Urbain  
- programme  
d'aménagement  
solidaire : opération  
B2 requalification de  
la place Carnot et de  
ses abords dans le  
cadre du programme  
d'aménagement  
solidaire-dossier de  
demande de  
subvention

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 1 mars 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 février 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DES FETES, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Le Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) est une convention entre la région Provence Alpes Côte d'Azur et l'ancienne communauté de communes du Pays d'Apt (CCPA) aujourd'hui Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

Signée le 25 février 2013, pour 3 ans, (jusqu'au 26 février 2016), elle a pour but d'impulser des démarches prospectives d'aménagement dans les communes de l'ex-CCPA. Dans le cadre de cette convention, des fiches actions sur 3 volets prioritaires Aménagement, Habitat et Foncier ont été mises en place dans chaque commune.

Les communes disposent de 3 ans (jusqu'au 26 février 2016) pour entamer leurs opérations, c'est-à-dire avoir à minima déposer le dossier de demande de subvention pour qu'il fasse l'objet d'une attribution d'un numéro de subvention. A compter de cette démarche, les communes disposent d'un délai de 5 ans pour achever les travaux.

Dans ce cadre, les objectifs prioritaires du programme d'action de la Communauté de Communes du Pays d'APT sont :

- ✓ Maitriser l'étalement urbain, en préservant les formes « historiques », en renforçant le rôle des hameaux comme centralité propre, en menant une réflexion spécifique sur les greffes urbaines à « intégrer » aux villages, en concevant une stratégie foncière.
- ✓ Renforcer l'attractivité résidentielle des centres en conduisant une réflexion globale sur l'habitat dont le volet social, en tenant compte des caractéristiques fonctionnelles des villages dans leur développement urbain et leurs projets, en offrant des aménagements de centres anciens de qualité.
- ✓ Améliorer l'accessibilité des villages en créant des liens structurants pour la desserte des centres anciens de qualité.

- ✓ Prendre en compte l'environnement et le paysage (trame verte bleue et jaune),
- ✓ Préserver les coupures de l'urbanisation pour éviter un rapprochement des villes et des hameaux, sauvegarder l'identité agricole du territoire, inciter à l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets, valoriser les savoir-faire locaux dans les opérations d'aménagement.

Ainsi, dans le cadre de l'objectif n°2 précédemment cité, a été présentée et sélectionnée dans la programmation globale en année 3 « La requalification de la Place Carnot et de ses abords » référencée opération B.2.

Cette opération, dont le but est de permettre de recréer un espace public central en régulant la circulation et en limitant le stationnement, poursuit et complète les actions actuellement en cours sur le centre ancien, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat d'une part, et d'autre part le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Sur la base des éléments du programme précédemment cité, cette opération a fait l'objet d'une consultation restreinte dont l'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 2 décembre 2015. Une présélection des candidats admis à présenter une offre a eu lieu le 18 décembre 2015, les auditions des candidats se sont tenues le 29 janvier 2016 et la sélection de l'opérateur économique s'est opérée le 5 février 2016.

Le coût prévisionnel global de l'opération de la Place Carnot, incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre, est de 731 475.75 € HT soit 877 770.90 € TTC sachant qu'en application des délibérations B2015-54 du 26 novembre 2015 et n°1924 du 8 décembre 2015, le renouvellement des réseaux eaux usées et des réseaux d'alimentations d'eau potable sera directement pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

Le plan de financement prévisionnel proposé s'établit comme suit :

DEPENSES HT		FINANCEMENTS HT	
Requalification de la Place Carnot	731 475.75 €	Région PACA Autofinancement : - Commune d'APT - Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon	268 140.00 € 387 599.34 € 75 736.41 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>731 475.75 €</b>	<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>	<b>731 475.75 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>877 770.90 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>877 770.90 €</b>

Vu la délibération CC2009-38 du 15 avril 2009 approuvant la candidature de la CCPA au Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) des villages, des bourgs, et des villes moyennes, dispositif émanant de la Région PACA,

Considérant la décision du Président de la CCPA de missionner le groupement PM Consultants / SCET dont le mandataire est le PM Consultants pour un montant de 56 000 euros HT afin de réaliser l'étude urbaine pré-opérationnelle sur le territoire de la CCPA,

Vu la délibération CC2012-101 du 28 juin 2012 approuvant le programme d'actions triennal (y compris celui de la première année) et autorisant le Président de la CCPA à signer la convention,

Vu la convention de programmation relative au PAS du 25 février 2013 entre la CCPA et la région PACA et notamment ses objectifs prioritaires,

Vu la délibération B-2015-55 du 26 novembre 2015 de la CCPAL relative à l'avenant n°6 BIS

du Programme d'Aménagement Solidaire précisant la programmation en cours et notamment l'inscription de l'opération B.2 « Requalification de la Place Carnot et de ses abords »,

Vu les délibérations B2015-54 du 26 novembre 2015 de la CCPAL et 1924 du 8 décembre 2015 de la commune d'Apt relatives à la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon et la Commune d'Apt concernant l'opération B.2 « Requalification de la Place Carnot et de ses abords » dans le cadre du PAS régional PACA ;

Considérant que la Requalification de la Place Carnot et de ses abords poursuit les démarches en cours de revitalisation du centre ancien, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Fonds d'Interventions pour les Services, l'Artisanat et les Commerces notamment, Il est proposé au Conseil de délibérer.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Approuve** l'opération de requalification de la place Carnot et de ses abords comme établi dans le dossier de demande de subvention ci-annexé.

**Approuve** le dossier de demande de subvention ci-annexé correspondant à la requalification de la place Carnot et de ses abords.

**Sollicite**, pour la requalification de la place Carnot et de ses abords, une subvention au taux maximum auprès de la Région PACA dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire.

**Approuve** le plan prévisionnel de financement tel qu'exposé ci-avant.

**S'engage** à inscrire sur les exercices budgétaires la participation correspondant à l'autofinancement de la Ville d'Apt, à préfinancer l'opération, à prendre en charge le complément de financement nécessaire dans l'hypothèse où les montants attribués se révéleraient inférieurs aux montants sollicités et à informer les services instructeurs de toute modification des éléments ci-dessus.

**Précise** que pour respecter les délais de validité du Programme d'Aménagement Solidaire précédemment cité, la collectivité a transmis le dossier de demande de subvention ci-annexé aux services instructeurs de la région PACA.

**Autorise** Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**